

Rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2011
(Instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)

Introduction

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 99,99% par Société Générale dont l'objet est d'optimiser le refinancement des portefeuilles de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitués de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancés à travers des obligations émises par un Fonds Commun de Titrisation dénommé FCT Red&Black Guaranteed Home Loans (FCT R&B GHL), notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif, les titres souscrits par SG SFH et émis par le FCT R&B GHL.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par les émissions obligataires du FCT R&B GHL sont apportés en garantie par Société Générale, et apparaît donc au hors bilan du FCT R&B GHL, cela en contrepartie de prêts octroyés par le FCT R&B GHL à Société Générale.

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

I. Prêts garantis

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par le FCT R&B GHL et donc indirectement par SG SFH.

A. Répartition des encours de prêts garantis

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Créances 100% cautionnées par un établissement de crédit (Crédit Logement)	24 738 832 559,00

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 30 juin 2011.

B. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Quotité éligible	Répartition en euros	Répartition en pourcentage
CRD	20 124 395 920,28	82,90%
80% valeur du bien	4 152 282 829,49	17,10%
Total général	24 276 678 749,77	100,00%

C. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion du prêt

	Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours
	1990	1	132,93
	1991	1	1 203,82
	1992	2	5 101,35
	1993	5	9 311,42
	1994	10	76 984,12
	1995	61	417 652,11
	1996	1 572	7 236 020,06
	1997	2 489	21 204 073,89
	1998	3 586	52 909 420,25
	1999	7 411	154 374 120,15
	2000	6 648	161 577 741,01
	2001	10 553	316 793 697,26
	2002	13 557	520 544 838,93
	2003	20 105	1 086 568 041,75
	2004	26 858	1 658 640 637,89
	2005	44 500	3 072 193 385,15
	2006	45 017	3 682 984 495,23
	2007	40 414	3 598 594 531,50
	2008	30 986	2 457 139 536,59
	2009	35 060	2 790 034 317,40
	2010	55 791	4 595 072 833,36
	2011	8 061	562 454 482,80
	TOTAL		24 738 832 558,97

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit (100% Crédit Logement)

D. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Durée Résiduelle	Nombre de prêts	Encours
0	8295	40 323 630,11
1	14690	163 720 559,95
2	15281	253 446 386,28
3	16031	374 644 614,96
4	17464	539 318 404,02
5	19065	762 180 445,28
6	18883	951 541 198,27
7	18129	976 228 373,25
8	19525	1 247 502 588,73
9	25061	1 796 822 718,34
10	18009	1 357 303 915,73
11	16989	1 303 918 326,98
12	14681	1 111 224 894,05
13	15104	1 242 122 432,53
14	18916	1 724 163 657,47
15	12616	1 223 698 350,01
16	12711	1 261 657 429,15
17	8893	838 681 693,91
18	8693	871 170 668,25
19	13183	1 513 707 027,23
20	10018	1 243 031 300,79
21	9273	1 233 004 407,50
22	5663	763 198 477,02
23	4787	634 503 627,22
24	6294	770 845 571,36
25	1592	180 068 560,71
26	1436	188 441 294,24
27	719	89 544 927,96
28	280	34 366 991,05
29	351	43 321 792,65
30	56	5 128 293,97
		24 738 832 558,97

E. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens apportés en garantie

La totalité des encours mobilisés correspondent à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France.

	Encours	Localisation du bien
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	24 738 832 559,00	France

F. Répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

La répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture, correspond, pour chaque prêt personnel immobilier mobilisé, au montant minimum entre :

- le capital restant dû
- 80% de la valeur du bien réévalué.

CRD	24 738 832 558,97
80% de la valeur du bien	59 531 645 151,99
Min(CRD; 80% de la valeur du bien)	24 276 678 749,77

G. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

II. Expositions sur des personnes publiques

NEANT

III. Organismes de titrisation et entités similaires

Nom de l'organisme de titrisation	Code Isin	Notation	Date d'émission par le FCT R&B GHL	Date d'acquisition par SG SFH	Série	Devise	Nb de part	Valeur unitaire	Nominal	Date de maturité	Durée résiduelle (années)
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037175	AAA	26/04/2011	21/06/2011	8	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2013	2,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037183	AAA	26/04/2011	21/06/2011	9	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	28/04/2014	3,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037191	AAA	26/04/2011	21/06/2011	10	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	27/04/2015	4,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037209	AAA	26/04/2011	21/06/2011	11	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2017	6,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037217	AAA	26/04/2011	21/06/2011	12	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2018	7,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037225	AAA	26/04/2011	21/06/2011	13	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2019	8,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037233	AAA	26/04/2011	21/06/2011	14	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	27/04/2020	9,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037241	AAA	26/04/2011	21/06/2011	15	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2021	10,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037258	AAA	26/04/2011	21/06/2011	16	EUR	20 000	100 000	2 000 000 000	26/04/2023	12,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011037266	AAA	26/04/2011	21/06/2011	17	EUR	10 000	100 000	1 000 000 000	27/04/2026	15,0
FCT Red & Black Guaranteed Home Loans	FR0011056670	AAA	06/06/2011	06/06/2011	18	EUR	15 000	100 000	1 500 000 000	06/06/2016	5,0

Le FCT R&B GHL fait partie du périmètre de consolidation dont relève SG SFH, ie fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Société Générale. L'objet du FCT est le refinancement de prêts personnels immobiliers cautionnés à 100% par Crédit Logement. Les émissions du FCT sont notées AAA/Aaa par les agences Fitch et Moody's.

IV. Valeurs de remplacement

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

Durée Résiduelle	Montant en euros
1	87,631,635.65
2	37,400,000.00
3	37,400,000.00
4	37,400,000.00
5	37,400,000.00
6	37,400,000.00
7	37,400,000.00
8	37,400,000.00
9	37,400,000.00
10	37,400,000.00

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissements établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

NEANT.

- C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 515-18 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

V. Remboursements anticipés

Les premières émissions d'Obligations de Financement de l'Habitat par SG SFH sont intervenues courant juin 2011, faisant suite à l'acquisition par SG SFH, en deux fois, des obligations émises par le FCT R&B GHL :

- en date du 6 juin 2011 : acquisition par SG SFH de 35,000 obligations émises par le FCT R&B GHL, refinancées par l'émission de 3.5 milliards d'euros d'OFH ;
- en date du 21 juin 2011 : acquisition par SG SFH de 170,000 obligations émises par le FCT R&B GHL, refinancées par l'émission de 17 milliards d'euros d'OFH.

Le caractère récent de l'acquisition par SG SFH des obligations émises par le FCT et l'échelonnement dans le mois de juin de ces acquisitions (en date du 6 juin 2011 puis du 21 juin 2011) ne rendent pas pertinent le calcul d'un taux de remboursements anticipés sur un portefeuille de prêts personnels immobiliers mobilisés à des dates différentes et depuis moins d'un mois.

VI. Risque de taux

En matière de risque de taux, Société Générale SFH se conforme à une politique stricte d'immunisation. Les émissions sont systématiquement adossées en taux avec l'actif au moyen de swaps de micro-couverture (taux fixe contre Euribor 3 mois).

- Répartition des encours de swaps (notionnels) au 30 juin 2011 :

(En milliers d'euros)	Total des notionnels au 30/06/2011	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
Taux fixe contre Euribor 3M:			
Micro couverture sur obligations de financement de l'habitat	1 500 000 000	100%	0%
Total	1500000000	1	0

Les autres éléments du bilan sont couverts selon les règles de gestion du Groupe Société Générale.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur l'analyse de la sensibilité. Cette sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%.

La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités suivantes :

- sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 7 ans ;
- sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 7 ans ;
- sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités.

- Sensibilités de la position de taux (en milliers d'euros) :

Sensibilité globale +1%	Total	Dont CT	Dont MT	Dont LT
Juin 2011	669	570	0	98

VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

A partir du 30 juin 2011, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 2 300 euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités qui consistent principalement en :

- une ligne de liquidité accordée par Société Générale
- la valeur des actifs éligibles au refinancement BCE après application des différentes décotes
- les échéances d'intérêts et de capital perçues des valeurs de remplacement